

**INFORMATION
MODALITÉS ET CALENDRIER 2024
DE LA COMMISSION DE CLASSEMENT ET DE SÉLECTION
DES DOSSIERS DES CANDIDATURES
POUR INTÉGRER L'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ ARTS
PLASTIQUES EN 1ÈRE**

Service
Direction

Affaire suivie par
Sandrine Goullon
Tél. : 04 72 10 12 12

Courriel :
ce.0690023a@ac-lyon.fr

Adresse postale :

**31 rue de la Bourse
69289 LYON CEDEX 02**

L'enseignement de spécialité (ES) Arts plastiques étant un enseignement de spécialité à capacité limitée, une commission de classement se réunira pour étudier les demandes selon le calendrier et les modalités suivantes :

Conformément à la loi sur l'orientation, la commission de classement étudiera dans un premier temps les candidatures des élèves scolarisés en seconde au lycée Ampère (ayant suivi ou non l'enseignement optionnel (EO) Arts plastiques).

Nous vous rappelons que « *Les enseignements optionnels suivis en classe de seconde générale et technologique ne sont pas déterminants pour le choix des enseignements de spécialité dans la voie générale. Ils ne constituent ni un préalable, ni une priorité pour poursuivre dans un enseignement particulier.* »

1. Étude des candidatures internes à l'établissement :

- **Du lundi 24 mars au lundi 29 avril 2024** (retour des vacances de printemps), les élèves devront remettre à **Monsieur Boisselier**, professeur d'arts plastiques, **via l'ENT ou par mail (laurent.boisselier@ac-lyon.fr)**, les pièces suivantes :
 - **Une lettre de motivation** pour les élèves ayant suivi l'enseignement optionnel Arts plastiques
 - **Une lettre de motivation et un dossier (sous un seul diaporama enregistré sous PDF)** comprenant **5 productions sur des supports variés (croquis, dessin, peinture, photos...)** pour les élèves n'ayant pas suivi l'enseignement optionnel Arts plastiques et qui ont fait le vœu de cet enseignement de spécialité.
- **Du mardi 29 avril au 13 mai**, Monsieur Boisselier recevra en **entretien** les élèves n'ayant pas suivi l'EO Arts plastiques selon le calendrier de RDV qu'il aura défini.
- **Le 17 mai, la commission se réunira** afin de valider le classement des dossiers de candidatures internes (élèves ayant suivi ou non l'EO Arts plastiques).

La commission de classement est souveraine.

- **Le 21 mai, les résultats d'admission** seront communiqués aux familles.

2. Étude des candidatures externes à l'établissement :

Service
Direction

Affaire suivie par
Sandrine Goullon
Tél. : 04 72 10 12 12

Courriel :
ce.0690023a@ac-lyon.fr

Adresse postale :

**31 rue de la Bourse
69289 LYON CEDEX 02**

Si le nombre de candidatures internes retenues est inférieur au nombre de places proposées, l'établissement déclarera alors des places vacantes à la commission départementale présidée par l'IA DASEN qui se réunira mi- juin.

- **Les dossiers de candidature externes sont à adresser à Monsieur Boisselier par mail (laurent.boisselier@ac-lyon.fr) à partir du 2 mai. Date limite de dépôt le 24 mai.**

Ces dossiers de candidature seront composés de :

- **Une lettre de motivation**
- **Un dossier (sous un seul diaporama enregistré en PDF) comprenant 5 productions sur des supports variés (croquis, dessin, peinture, photos...)**
- **Parallèlement, un dossier candidat (demande d'enseignement de spécialité rare en 1^è générale hors établissement d'origine) doit être déposé sur passRL par l'établissement d'origine avant le 27 mai 2024.**
- **Un entretien sera proposé aux candidats sélectionnés par Monsieur Boisselier avant le 10 juin.**